

FICHE REFLEXE

Lutte contre les moustiques

CONTACTS : Direction Prévention, Sécurité : **04-94-65-02-39** / **service.hygiene@mairie-hyeres.com**

Référents Mairie : Monsieur Rémy THIEBAUD, CMD à la Santé

Monsieur Jean-Brice CORTEZ, Responsable du SCHS

Madame Sandrine POULAIN, Coordinatrice du CLS

1. Identifier un référent

Chaque établissement doit nommer un référent qui sera l'interlocuteur des autres acteurs (SCHS, EID, ARS...) mais également chargé de mettre en place un programme de réduction des risques au niveau de l'établissement. Si nécessaire, le SCHS se tient à votre disposition pour former cette personne, ainsi que pour vous accompagner dans l'élaboration de votre diagnostic.

2. Inventaire général des différents points à risque

Il convient d'établir un inventaire général des différents points à risque afin de pouvoir supprimer les gîtes larvaires et contrôler les lieux de développement de moustiques, qui ne peuvent pas être supprimés (joindre un plan de masse de l'établissement).

3. Définir un programme d'actions

Des travaux pourront être planifiés afin de ne plus favoriser les gîtes larvaires liés au bâti, en résorbant les lieux de stagnation des eaux. A défaut de travaux, les lieux de développement de moustiques qui ne peuvent pas être supprimés seront contrôlés.

Les gîtes larvaires situés à l'extérieur (réseau pluvial, bassins d'ornement...) feront l'objet d'une surveillance hebdomadaire.

Il conviendra d'entretenir régulièrement les espaces verts pour limiter les gîtes de repos des moustiques adultes que constitue la végétation.

4. Suivi hebdomadaire

Sachant que le cycle de développement des larves est de 4 jours par forte chaleur, l'idéal serait de chasser les gîtes larvaires deux fois par semaines en période critique, pour une plus grande efficacité. Le reste du temps, un contrôle hebdomadaire suffit.

5. Établissements de santé

Il est crucial de réduire les risques tout au long de la filière de prise en charge des malades, que ce soit au niveau de l'accueil des malades (salles d'attente), de la consultation des maladies infectieuses ou au niveau du laboratoire de diagnostic où les malades sont prélevés.

Dans ce cadre, la stratégie de réduction des risques consistera à limiter le contact homme-moustique en limitant l'accessibilité des locaux aux moustiques : moustiquaires de fenêtre, diffuseurs électriques d'insecticides dans les salles d'attente, climatisation... En particulier, quelques chambres des services de maladies infectieuses pourraient investir dans l'installation de moustiquaires de fenêtre et être utilisées

prioritairement pour les suspicions d'arboviroses.

En cas de diagnostic possible ou confirmé de chikungunya ou de dengue, une fiche devrait être remise au patient afin de lui rappeler les bonnes pratiques de protection personnelle et l'intérêt de les mettre en œuvre afin de protéger son entourage (repos sous moustiquaire, utilisation de répulsifs cutanés, incitation à limiter les déplacements pendant la période de virémie).

En cas d'hospitalisation, il est indispensable que la chambre soit aménagée pour éviter le contact homme-vecteur et ainsi protéger les autres patients et le personnel de l'hôpital (fenêtre condamnée ou équipée de moustiquaires, mise à disposition de répulsifs).

Les produits achetés en établissement de santé le seront sous le contrôle du pharmacien de l'établissement. L'usage de ces produits sur le public enfant est conditionné à l'avis des pédiatres.

6. Mise en place d'un recueil de plaintes

Un dispositif de recueil des plaintes signalant des piqûres de moustiques dans l'enceinte de l'établissement pourra être formalisé. Ces plaintes seront transmises au référent, ce qui permettra d'identifier d'éventuelles zones problématiques et de programmer les actions de réduction de ces nuisances.

7. Rapport annuel

Afin d'améliorer le suivi, la traçabilité et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie au niveau de l'établissement, un rapport annuel pourra être délivré au SCHS par chaque établissement hospitalier. Ce rapport constituera également une opportunité pour identifier et faire remonter toute difficulté dans une telle mise en œuvre.

8. Renforcement de la mobilisation sociale aux abords de l'établissement

Il semble illusoire d'obtenir des résultats satisfaisants en matière de réduction des densités de moustiques au sein d'un établissement si aucune action n'est menée dans son environnement immédiat. Par conséquent, il est essentiel de mobiliser les riverains de l'établissement pour la suppression des gîtes larvaires.

Dans cette optique, une communication autour de la lutte contre les vecteurs peut-être réalisée conjointement par l'ARS, l'EID, ainsi que les agents en charge de la démoustication. Cela peut prendre la forme d'une visite sur site, de distribution de flyers ou d'une réunion publique, moyen de sensibiliser un nombre important de riverains, avec des moyens limités.

9. Liens utiles

EID-MED: Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral Méditerranéen.

Mission : L'EID-Med a pour mission centrale le contrôle de la population des espèces nuisantes de moustiques proliférant dans les zones humides marginales des étangs et lagunes du littoral. Ce contrôle consiste, non pas à éradiquer l'ensemble des insectes piqueurs, mais à maintenir la gêne due aux moustiques à un seuil jugé tolérable, avec un impact environnemental minimum et dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Zone d'action : 218 communes allant de l'étang de Berre à la frontière espagnole, constituent la zone d'action de l'EID-Med qui neutralise chaque année, l'apparition des larves de moustiques de zones marécageuses, de fossés et les gîtes larvaires urbains, avec une fréquence qui dépend des conditions climatiques et des modifications du milieu dues à l'homme.

 : <http://www.eid-med.org/>

 : N°indigo : 0 825 399 110

ARS : Agence Régionale de Santé.

Un plan de lutte contre le moustique tigre dite lutte antivectorielle est activé du 1er mai au 30 novembre par les préfetures et l'ARS dans les départements dans lesquels le moustique tigre s'est installé. Dans notre région, ce dispositif concerne tous les départements qui ont été colonisés par le moustique tigre.

Lorsqu'un cas de dengue, de chikungunya ou de zika est signalé, deux types de mesures sont prises :

- des mesures sanitaires de protection de la personne et de ses proches au travers d'une enquête de voisinage et la mobilisation des hôpitaux et des professionnels de santé du secteur concerné afin de retrouver les personnes qui auraient pu être contaminées ;
- des mesures de démoustication du domicile et des lieux fréquentés par la personne malade.

L'objectif est d'éliminer les gîtes larvaires et les moustiques adultes, pour éviter tout risque de propagation du virus.

 : <https://www.paca.ars.sante.fr/>

 : 04 13 55 80 10

CHECK LIST

DES PRINCIPAUX GÎTES LARVAIRES À VÉRIFIER

CHAQUE SEMAINE

VIDEZ

1 fois par semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes

- Coupelles sous les pots de fleurs
- Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols
- Bâches de mobiliers de jardin
- Bouturages
- Éléments de décoration pouvant retenir l'eau (nains de jardins, cigales...)
- Pluviomètres plastiques

RANGEZ

A l'abri de la pluie et / ou des irrigations

- Outil de jardinage, brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Poubelles
- Pneumatiques
- Jouets

JETEZ

- Boîtes de conserve
- Déchets de chantier

COUVREZ

De façon complètement hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire fin

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers
- Tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison

CUREZ

Pour faciliter les écoulements des eaux

- Siphons d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures
- Rigoles couvertes avec grille
- Gouttières, chéneaux

ENTRETIENEZ

- Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un nid à moustiques)
- Pièges à sable
- Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges)
- Pompes de relevages
- Regards et bornes d'arrosages

